

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

23 janvier 2019

(Convocation du 09/01/2019)

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BELLAIL Rémi, M. AGNES Jean-Noël, M. BRIENS Dominique, M. DUREL Sébastien, M. FREMOND Hervé, M. GABRIELLE Jean-Pierre, Mme GAMBILLON Marie-Claire, M. HAMCHIN Thierry, Mme HAREL Anne, M. LEROUX Jacques, M. MARIE Marcel et M. OUITRE Florian.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FERREY Jean-François, Mme HERMAN Marie-Laure et Mme JACQUES Nadia.

ETAIENT ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. OUITRE Florian.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

M. le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Projet de lotissement communal : création d'un budget annexe
- Devis menuiseries église du Hommèel : validation et demande de subvention au Conseil Départemental

Ordre du jour de la séance

- 1 - Coutances mer et bocage : nouvelle répartition des sièges communautaires
- 2 - Devis pour acquisition d'un taille-haie
- 3 - Coutances Mer et Bocage : proposition de service mutualisé pour la mission de Délégué à la Protection des Données
- 4 - Subventions 2019
- 5 - Projet de lotissement communal : réflexion sur le règlement, proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la placette de la mairie et décision sur devis pour réaliser l'étude géotechnique
- 6 - Projet de lotissement communal : création d'un budget annexe
- 7 - Pause méridienne école de Gratot : mise en place d'un contrat à durée déterminée
- 8 - Devis menuiseries église du Hommèel : validation et demande de subvention au Conseil Départemental

+ questions diverses

- Coutances mer et bocage : nouvelle répartition des sièges communautaires (Délibération 2019-001-001) :

La création de communes nouvelles, au 1^{er} janvier 2019, amènent à une recomposition du conseil de communauté. Il convient maintenant de fixer la répartition des sièges de délégués communautaires. L'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales fixe les modalités de répartition des sièges entre les communes membres. La répartition de droit commun fixe le nombre de délégués communautaires à 85 élus.

Communes	Nombre de sièges
Coutances	13
Saint Sauveur villages	7
Quettreville-sur-Sienne	6
Gouville-sur-mer	5
Agon-Coutainville, Gavray-sur-Sienne	4
Blainville-sur-mer, Montmartin-sur-mer, Orval-sur-Sienne	2
Toutes les autres communes	1

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la répartition des sièges au sein de la communauté de communes Coutances mer et bocage selon la répartition de droit commun.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VALIDE

La nouvelle répartition des sièges communautaires proposée ci-dessus.

- Devis pour acquisition d'un taille-haie (Délibération 2019-001-002) :

M. le Maire informe les conseillers que le taille-haie utilisé par les agents municipaux est hors service.

Le choix se porte sur le devis de l'entreprise Motin Frères pour un taille-haie de marque STIHL pour un montant de 450 € HT soit 540 € TTC.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VALIDE

le devis de l'entreprise Motin Frères pour un taille-haie de marque STIHL pour un montant de 450 € HT soit 540 € TTC.

- Coutances Mer et Bocage : proposition de service mutualisé pour la mission de Délégué à la Protection des Données (Délibération 2019-001-003).

Un règlement du 27 avril 2016 de l'Union Européenne est venu instaurer le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La Loi Informatique et Libertés (LIL) du 6 janvier 1978 a été modifiée pour transposer cette directive dans le droit national. Celle-ci répond à l'adoption d'Internet par le plus grand nombre, l'irruption des réseaux sociaux, la géolocalisation, les réseaux sans fil dans un monde de plus en plus « connecté ».

L'objectif est de protéger les données à caractère personnel (DCP) telles que les coordonnées, données de santé, les profils religieux, politique, sexuel ou encore les données bancaires, etc...

Le RGPD n'interdit pas la collecte de ces données mais encadre strictement ces pratiques.

Dans ce cadre, il est indispensable de nommer un Délégué à la Protection des Données (DPD).
Ce recrutement est obligatoire.

Coutances Mer et Bocage propose de mutualiser ce service. En plus de Mme Colle, DPD pour la CMB, la Ville et le CCAS de Coutances, une seconde personne serait recrutée pour remplir ce rôle auprès des communes qui le souhaitent. Pour l'instant, 31 communes membres représentant 25 990 habitants se sont montrées intéressées.

Ses missions seront les suivantes :

- sensibilisation au RGPD et à la sécurité des systèmes auprès des intervenants dans les collectivités (élus, agents,...)
 - audit de la commune et rédaction d'un plan de mise en conformité
 - rédaction et tenue d'un registre de traitement
 - élaboration d'outils de communication en interne et auprès des citoyens
- Etc...

Le financement de ce service incluant le salaire de l'agent recruté, ses frais de formation, un forfait pour ses frais de déplacement et une participation aux frais du logiciel de travail, pourrait se calculer de la manière suivante :

- 1/3 du financement en fonction du nombre de communes
- 2/3 du coût au prorata du nombre d'habitants de la commune

En fonction de l'estimation du coût de ce service (entre 31 000 et 40 000 € par an) et du nombre de communes intéressées, les services de la CMB ont pu proposer une simulation du coût financier en

fonction du nombre d'habitants. Pour une commune de 700 habitants, cela coûterait entre 890 € et 1300 € par an.

Chaque commune doit se positionner sur cette proposition.

Le recrutement d'un DPD est obligatoire. Mutualiser ce service semble être le meilleur moyen pour répondre à cette obligation réglementaire et représente une solution adaptée à la taille de notre commune.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VALIDE

- l'adhésion de la commune de Gratot au service mutualisé des missions de délégué à la protection des données de Coutances Mer et Bocage.

- Vote des subventions 2019 (Délibération 2019-001-004) :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes pour l'année 2019.

Il décide la répartition suivante :

- Société de Chasse	300 €
- Anciens Combattants	300 €
- Club de la Rencontre	300 €
- A.S.E.H.	200 €
- Comité jumelage	1200 € *
- CFLG	500 €
- Amis du château	300 €
- Association France-Alzheimer Manche	50 €
- V.M.E.H.	50 €
- Association Lutte contre le Cancer	50 €
- Donneurs de sang	50 €
- « Tous avec Clément »	50 €

Le montant total des subventions versées est de 3 350 €.

** subvention versée une année sur deux lorsque le comité de jumelage de Gratot reçoit celui d'Etouvans*

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE
Les subventions mentionnées ci-dessus.

- Projet de lotissement communal : réflexion sur le règlement, proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la placette de la mairie et décision sur devis pour réaliser l'étude géotechnique (Délibération 2019-001-005).

M. le Maire fait tout d'abord un point sur la capacité financière de la commune.

→ *Règlement* :

Infra VRD a remis lors de la dernière réunion, un document de travail afin de préparer le règlement du lotissement. M. le Maire propose qu'une commission soit créée afin de travailler spécifiquement sur cette thématique.

Il est rappelé que ce document définit notamment les implantations des constructions par rapport aux voies, aux emprises publiques et aux limites séparatives de chaque lot. Leur hauteur maximale et leur aspect extérieur sont aussi déterminés. Un appui technique de M. Hamel et de son équipe sera nécessaire.

La commission sera composée de Mmes Harel et Gambillon ainsi que de Mrs Agnes, Bellail, Durel, Leroux, Hamchin et Ouitre. Une date sera proposée prochainement.

→ *Maîtrise d'ouvrage pour la création de la placette de la mairie :*

Il était prévu dans la consultation du premier marché que le périmètre de l'opération pouvait s'étendre à la placette de la mairie. Mme Deniau, paysagiste-urbaniste de l'équipe, a proposé différentes offres d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont elle serait le mandataire.

Une offre est faite pour le projet de la placette de la mairie seule.

Et une seconde propose de joindre les projets de la placette et du terrain des consorts Coquière avec celui déjà lancé du lotissement communal.

L'offre sera choisie lorsque les différentes négociations avec Mme Amrani pour le débouché sur le lotissement existant du Pavement d'une part et avec les consorts Coquière concernant la parcelle contiguë au projet communal d'autre part, auront avancé.

L'intérêt est bien évidemment que la même équipe travaille sur l'ensemble du projet.

→ *Négociation Mme Amrani :*

Suite à l'exposé par M. le Maire des différents échanges entre les élus et Mme Amrani, les conseillers jugent que les propositions de la commune doivent être celles initialement prévues afin que le projet ne devienne pas trop contraignant.

→ *Étude géotechnique :*

2 propositions nous ont été transmises par M. Hamel et respectent le cahier des charges. Le devis du cabinet Sol Exploreur est le plus intéressant financièrement. Le montant est de 2 390 € HT soit 2 868 € TTC.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,
VALIDE

Le devis de Sol Exploreur pour la réalisation de l'étude géotechnique avec un coût de 2 785.00 € HT soit 3 342.00 € TTC.

Les conseillers souhaitent anticiper et demandent à ce que des sondages soient aussi effectués sur le terrain des Consorts Coquière (parcelle ZI 82). Une demande sera faite en ce sens auprès du cabinet Sol Exploreur. Il faut préciser que les résultats de ce terrain seraient bien évidemment conservés par la commune si les négociations n'aboutissaient pas.

→ *Projet d'implantation des 4 HLM :*

La SA HLM Coutances-Granville a transmis une proposition d'implantation. Les deux premiers HLM avec étage seraient placés non loin du pignon de la mairie. Les deux autres de plein pied se situeraient en face de la mairie.

Les conseillers jugent que les deux premiers sont trop proches de la mairie et qu'un espace libre plus important est nécessaire pour donner un véritable esprit de placette. Des mesures seront prises sur le terrain afin de mieux se rendre compte des espaces occupés, notamment pour savoir si cela permettrait d'avoir un parking pour la mairie suffisamment grand.

- Création d'un budget annexe pour la création d'un lotissement communal devant la mairie (Délibération 2019-001-006).

Mr le Maire propose aux conseillers de créer un budget spécifique pour toutes les opérations liées au lotissement communal.

En cas d'accord du conseil municipal, cette délibération va être transmise à la trésorerie qui la fera suivre aux services de l'Insee. Cela va permettre d'obtenir un numéro de budget pour les échanges avec la trésorerie via l'application Hélios et un numéro Siret spécifique. Dans un second temps, la

délibération sera envoyée au service des impôts des entreprises afin de recevoir un numéro de TVA intracommunautaire qui permettra d'effectuer la déclaration de TVA trimestrielle.

M. le Maire précise que le terrain concerné sera transféré du budget communal au budget lotissement lorsque le bornage sera fait et que de nouvelles parcelles cadastrales seront définies.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE

La création d'un budget « **Lotissement** » qui sera annexe au budget de la commune et assujetti à la TVA.

- Pause méridienne école de Gratot : mise en place d'un contrat à durée déterminée (Délibération 2019-001-007).

M. le Maire informe les conseillers que Mme Mauger, en charge de la surveillance de la cour lors de pause méridienne, a vu son arrêt maladie prolongé et risque de ne pas revenir avant la fin de l'année scolaire.

Il convient donc de recruter une personne pour surveiller la cour de 12h à 12h45 avec un contrat qui se terminerait au moins dans un premier temps le 05/07/2019.

Il est donc demandé l'autorisation de recruter une personne en contrat à durée déterminée jusqu'au 05/07/2019 à raison de 0.75 heure par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le début du contrat sera déterminé en fonction de l'avancée du recrutement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE

M. le Maire à recruter une personne en contrat à durée déterminée jusqu'au 05/07/2019 à raison de 0.75 heure par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires) pour surveiller les enfants dans la cour de 12h à 12h45. Ce contrat sera élaboré selon l'article 3-1 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée (remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou agent contractuel momentanément absent).

- Devis menuiseries église du Hommèel : validation et demande de subvention au Conseil Départemental (Délibération 2019-001-008).

En accord avec l'Association de Sauvegarde de l'Eglise du Hommèel, M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de changer le portail de l'église, la porte de côté et l'abat-son du clocher. De plus, il convient de mettre en place un plan incliné pour faciliter l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite.

Deux devis ont été demandés à M. Patrick Girard pour le changement du portail principal de l'église et la mise en place d'un plan incliné d'une part et pour la porte de côté et l'abat-son d'autre part.

Les montants sont respectivement de 5 137.53 HT soit 6 165.04 TTC et de 1 710.70 € HT soit 2 052.84 € TTC.

Dans le cadre de la sauvegarde des églises, M. le Maire annonce qu'une subvention au titre du Fonds du Développement du Territoire (FDTADE) peut être demandé au Conseil Départemental

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE

- le devis de M. Patrick Girard d'un montant de 5 137.53 HT soit 6 165.04 TTC pour le changement du portail principal de l'église ainsi que la mise en place d'un plan incliné.

- le devis de M. Patrick Girard d'un montant de 1 710.70 € HT soit 2 052.84 € TTC pour le changement de la porte de côté et l'abat-son du clocher de l'église du Hommél.

AUTORISE

- M. le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDTADE et à signer tout document se référant à cette affaire.

- Questions diverses :

- devis pour massif proche du Tourne-Bride :

La commission « espaces verts » s'est réunie pour décider des essences des futures plantations, de leur quantité et de leur place. Un devis a ensuite été demandé aux pépinières du havre à Lingreville. Celui-ci est d'un montant de 247.04 € HT soit 271.74 € TTC. Il est accepté.

Date du prochain conseil municipal : lundi 25/02 à 20h30.

La séance est levée à 23h15.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

2019-001-001	Coutances mer et bocage : nouvelle répartition des sièges communautaires
2019-001-002	Devis pour acquisition d'un taille-haie
2019-001-003	Coutances Mer et Bocage : proposition de service mutualisé pour la mission de Délégué à la Protection des Données
2019-001-004	Vote des subventions 2019
2019-001-005	Projet de lotissement communal : proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la placette de la mairie et décision sur devis relatif à l'étude géotechnique
2019-001-006	Création d'un budget annexe pour la création d'un lotissement communal devant la mairie
2019-001-007	Pause méridienne école de Gratot : mise en place d'un contrat à durée déterminée
2019-001-008	Devis menuiseries église du Hommél : validation et demande de subvention au Conseil Départemental

Signature des membres présents à la séance :

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
BELLAIL Rémi	Maire	
HAREL Anne	1ère adjointe	
DUREL Sébastien	2e adjoint	
GAMBILLON Marie-Claire	3e adjointe	
AGNES Jean-Noël	4e adjoint	
BRIENS Dominique	Conseiller	
FEREY Jean-François	Conseiller	<u>Excusé</u>
FREMOND Hervé	Conseiller	
GABRIELLE Jean-Pierre	Conseiller	
HAMCHIN Thierry	Conseiller	
HERMAN Marie-Laure	Conseillère	<u>Excusée</u>
JACQUES Nadia	Conseillère	<u>Excusée</u>
LEROUX Jacques	Conseiller	
MARIE Marcel	Conseiller	
OUITRE Florian	Conseiller	